

demetter dans la maison d'aliénés de Saint-Anne, près de Courtrai, s'est enfui de cet asile et est revenu hier, à Roubaix. Le malheureux fou a été mis en lieu sûr, en attendant qu'il soit dirigé de nouveau sur l'asile d'où il s'est esquivé.

Un ouvrier charbonnier, du nom de Pointis, se présentait hier, à l'agent de service sur la Grande Place et l'informait qu'un aubergiste des environs de l'église Saint-Martin, avait refusé de lui procurer un logement. Cet ouvrier était ivre; l'agent s'efforça de lui démontrer qu'il n'était pas dans ses attributions de forcer les aubergistes à prendre des logeurs contre leur gré, l'ivrogne ne voulut rien comprendre et injuria son interlocuteur; l'agent l'arrêta séance tenante. De là, fureur de Pointis qui se rebella en disant: «Attends, mon vieux, 93 va revenir et je t'assure qu'il ne dépendra pas de moi que tu ne périsse sur l'échafaud. A bas la police!» L'agent ne s'est pas laissé intimider, et a conduit le commandant en lieu sûr.

Pointis est d'origine belge; il a déjà subi cinq condamnations à la suite desquelles il a été expulsé de France.

Les voleurs ne laissent rien trainer, Mme Delemaderie en sait quelque chose. Cette dame avait, hier matin, déposé sur un trottoir un bidon rempli de lait, pendant qu'elle servait ses clients. Vint à passer un indécrot qui dans un instant contenait et contenu et fut assez adroit pour ne se laisser voir de personne.

Il est fortement question, en ce moment, d'apporter des améliorations au régime des établissements pénitentiaires et pourtant il en est beaucoup parmi les habitués des prisons qui trouvent le régime existant bien supérieur à tout ce que la liberté peut leur procurer de bien être. On serait, du moins, tenté de le croire.

Il y avait à peine vingt-quatre heures, hier matin, qu'un tueur de laines, Eugène Delvoys, était sorti de la maison d'arrêt de Douai, que déjà il voyait s'ouvrir devant lui les portes de la prison de Roubaix. Son premier soin, aussitôt rendu à la liberté, avait été de boire — il y avait si longtemps que cela ne lui était arrivé — mais le malheureux but si bien qu'un agent le ramassa, hier matin, dans un ruisseau de la rue du Pays. Delvoys n'aime pas l'uniforme; aussi se répandit-il en injures contre l'agent tout en lui opposant une très-vive résistance.

Le tribunal correctionnel de Lille sera, sous peu, chargé de soumettre de nouveau cet ivrogne endurci, au sobre régime de la prison centrale.

Nous continuons à enregistrer les vols et les tentatives de vol qui nous sont signalés.

Un maître condonnier de la rue St-Joseph a porté plainte contre un de ses ouvriers, Pierre C., qu'il accuse de lui avoir enlevé du cuir, des clous, du fil et des formes. Une perquisition a été faite au domicile du prévenu et n'a amené aucun résultat.

Un ouvrier de ferme, Ellysée Lencens, s'est introduit, la nuit dernière, à l'aide d'escalade et d'effraction, dans la maison de M. Charles H., maçon, rue de l'Espérance. Le bruit qu'il faisait en marchant a trahi sa présence. Il est en ce moment sous les verroux. Cet homme a déjà subi trois condamnations pour vol.

Mme Agache, cabaretière à l'angle de la rue de Tourcoing et de la Fosse-aux-Chênes, était occupée, ce matin, à cinq heures, à laver la salle commune de son établissement. Elle entendit tout-à-coup un bruit se produire dans la cour et ouvrit la porte pour se rendre compte de ce qui s'y passait. Elle se trouva alors en face d'un individu dont l'attitude était loin d'être rassurante. Mme Agache ne perdit, cependant, pas son sang-froid, et cria au voleur. Ses cris furent heureusement entendus d'un passant, M. Albert D., qui vint, en compagnie d'un agent de police, arrêter le rôdeur nocturne. Ce malfaiteur se nomme Adonis Barre et demeure dans la rue des Longues-Haies. Il était nu-pieds au moment de son arrestation et comme on lui demanda pourquoi il s'était introduit à pareille heure, dans une maison particulière, il répondit: «Je venais pour voir ce qui se passait ici.»

En moins de quatre jours, plusieurs ballots de tabac belge s'élevaient à la somme d'environ mille francs ont été saisis à la frontière française.

Les auteurs de ces importations illicites, trois Roubaixiens, ont été remis entre les mains de la gendarmerie.

Deux procès-verbaux ont été dressés hier, à deux cabaretières qui avaient, contrairement au règlement municipal, conservé des consommateurs après l'heure de fermeture.

Les filous espagnols continuent leurs exploits; On lit dans le *Journal de Genève* du 16: On nous signale une nouvelle tentative des habitués du Saladero de Madrid pour mener à bien une escroquerie dans notre ville. Malheureusement pour ces filous, s'ils ont la vertu de la persistance, ils n'ont pas une grande fertilité d'invention, et si leur habileté est capable de broder à l'infini sur les menus détails du piège qu'ils tendent à la crédulité des gens naïfs, elle ne va pas jusqu'à varier le piège lui-même dont le fond est perpétuellement le même.

La lettre adressée cette fois à un négociant de notre ville, émane d'un prétendu officier d'état-major de don Carlos, qui, après s'être enjui en Suisse après la défaite du prétendant, a réalisé 600,000 fr. en Angleterre, puis est venu réaliser encore 200,000 fr. en Espagne et a été arrêté au moment où il quittait ce pays avec une malle dans le double fond de laquelle il avait enfermé sa fortune; la malle a échappé aux alguazils; elle a été déposée chez un restaurateur, mais le prisonnier n'a pas confiance dans le dit restaurateur. Comme il va passer devant un conseil de guerre, il prie le négociant, à qui il s'adresse à Genève, de recevoir le dépôt de sa malle, en ayant la bonté, s'il l'accepte, de la demander sous la forme d'un échantillon d'oranges. Si l'on était tombé dans le panneau, cette lettre de l'officier d'état-major du Saladero aurait été suivie aussitôt d'une autre, réclamant un prêt de quelques milliers de réaux pour payer une dette au restaurateur, qui sans cela ne veut pas lâcher la malle.

Éphémérides Roubaixiennes
20 JANVIER 1791. — Le comptable des Grands Archers rend ses comptes à M. Lagache de Bourgies que, sans souci de la Révolution, il appelle encore *bailli de Roubaix*. Le compte suivant est rendu le 29 novembre de la même année aux maires et officiers municipaux en présence du procureur de la commune. C'est le dernier acte d'une compagnie quatre fois séculaire.

TH^e LEURIDAN.

On n'a pas oublié cet ouvrier de Prévost du nom de Collin, qui avait tué à coup de sabre, à Belle-Éclair, un ouvrier, et blessé son beau-frère, en cherchant à tuer sa femme, qui était parvenue à s'échapper. Eh bien, Collin a cherché encore, paraît-il, à tuer sa femme, dans la confrontation qui a eu lieu avant-hier, chez le juge d'instruction. Pendant l'interrogatoire, Collin avait, à plusieurs reprises, manifesté le regret de n'avoir pas tué sa femme. L'interrogatoire fini, avant même que le juge ait donné l'ordre aux gendarmes de reconduire l'assassin, celui-ci se dirigea vivement vers sa femme, les deux mains enchaînées, il est vrai, mais la chaîne laissant au moins un jeu de quelques centimètres; il leva les deux mains pour essayer d'atteindre le cou de sa femme. Celle-ci n'eut que le temps de se rejeter vivement en arrière. A ce cri, les gendarmes sautèrent sur l'assassin et l'immédiatement seraient les menottes. Pendant le trajet il regretta toujours de n'avoir pas réussi à tuer sa femme. Il déplore d'avoir causé la mort de deux innocentes victimes, tandis qu'il se serait laissé guillotiner plusieurs fois s'il avait réussi à tuer sa femme. C'est une haine de bête féroce.

M. Bardoux, ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts, vient d'honorer de sa souscription l'ouvrage de M. Durieux de Cambrai: le *Siege de Courtrai par Louis XIV.*

Dans l'une de ces dernières nuits, quatre douaniers de M. Marbourg, en attendant à Bisignay, attaquèrent une bande de 8 à 10 contrebandiers suivis de chiens.

La lutte dura assez longtemps, mais voyant un des leurs prisonnier et sept de leurs chiens hors de combat, les fraudeurs d-talerent abandonnant leur butin, qui se compose de 119 kilogrammes de tabac.

Les douaniers tout heureux de la capture ne sortirent cependant pas de la salle et saut, car deux d'entre eux furent blessés: le brigadier a été horriblement mordu au poignet par un chien et le nommé Saintenies a reçu sur la tête plusieurs coups de bâton qui le renversèrent au lit depuis quelques jours.

— Jeudi, vers quatre heures, Fleury Merlier, âgé de douze à treize ans, fils du concierge de M. Leroy-Capelle, qui des tanneurs, s'est noyé en glissant sur la glace dans les fossés près des remparts de Saint-Omer.

On confirme la nouvelle du legs fait par M. de Lagrange à l'administration des hospices de Douai.

L'importance de ce legs est d'environ 12,000 francs de rente. Les hospices d'Arras, sont héritiers, dit-on, pour une égale somme.

Samedi, vers une heure de l'après-midi, M. Elier, âgé de 41 ans, capitaine adjudant-major au 33^e de ligne, en garnison à Arras, s'est donné volontairement la mort, en se tirant un coup de revolver dans la bouche. La balle a traversé la tête, et la mort a été instantanée.

M. Elier a laissé sur sa table une lettre adressée à M. le lieutenant-colonel du 33^e de ligne, dans laquelle il envoyait sa démission.

DECLARATIONS DE DÉCÈS DU 19 JANVIER.
— Léonard Dubois, 72 ans, rue St-Thérèse, 38.
— Modeste Kindt, 2 ans, rue St-Vincent-de-Paul.
— Josephine Deuyper, 3 ans, rue de la Balance, 54.
— Léonie Henno, 2 ans, rue de Ma Campagne, 89.
— Clémence Vanguilck, 26 ans, rue des Longues-Haies, cour de l'Église.
— Amédée Bernaert, 31 ans, ménage, rue de Lille.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 19 JANVIER.
— Julien Desmet, 27 ans, rotier, et Clémence Lorthuier, 28 ans, tissandeuse. — Emile Bernard, 27 ans, inspecteur des finances, et Augustine Godonier, 23 ans, sans profession. — Désiré Poret, 26 ans, apprêteur, et Sidonie Duclombier, 21 ans, ménagère. — Albert Fiévet, 20 ans, courtier de commerce, et Elisa Souty, 18 ans, sans profession. — Louis Charles, 26 ans, employé de commerce, et Jeanne Debussy, 20 ans, ménagère. — Emile Lerberghe, 25 ans, tissandeur, et Sophie Boudier, 23 ans, ménagère. — Joseph Vanhooft, 29 ans, tissandeur, et Marie Heirman, 27 ans, tissandeuse. — Auguste Capelle, 25 ans, fleuriste, et Pauline Petit, 24 ans, rattachée. — Charles Duquenne, 42 ans, tissandeur, et Julie Merot, 26 ans, ménagère. — Charles Bayens, 24 ans, chauffeur, et Edith Delmé, 20 ans, ménagère. — Léon Schaefer, 25 ans, journaliste, et Marie Dewitte, 22 ans, ménagère. — Joseph Vanguilck, 20 ans, tissandeur, et Marie Vanmingshe, 20 ans, tissandeuse. — Léon Baert, 26 ans, tissandeur, et Jeanne Roosen, 19 ans, tissandeuse.

ÉTAT-CIVIL DE WATERLOO. — DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 12 JANVIER.
— Malvina-Marie Nouf, Petit Tournay. — Jules Debusscher, Plouys.

ÉTAT-CIVIL DE WATERLOO. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES DU 12 JANVIER.
— Du 13. — Florimond Willaumez, Crastiner. — Pierre Ranson, Vieille-Place. — Hélène Deruy, Petit Paris. — Jules Six, Petit Tournay. — Henri Lecomte, Houtain.

MARIAGES DU 13 JANVIER.
— Fructus-Joseph Velghe, 41 ans, tissandeur, et Sidonie Deleux, 27 ans, tissandeuse. — Louis-Joseph Deschamps, 27 ans, tissandeur, et Catherine-Joséph Aurick, 27 ans, tissandeuse. — Jean-Baptiste Putman, 28 ans, déboureur, et Apolline-Joséph Destombes, 23 ans, ménagère.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES DU 18 JANVIER.
— Jean Duthoit, Pont de Neuville. — Guillaume Bilot, rue des Arques. — Albert Scailberg, Gros-Rouge. — Marie Dapasse, Marière. — Jean Bilecan, Place-Vierge.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES DU 18 JANVIER.
— Du 19. — Eléonore Bronchart, rue Boulevard. — Marie Lepoutre, Brua Pain. — Marie Cornil, Coix Bi-nche. — Sidonie Versbrugghe, Pont de Neuville. — Louis Vandenberghe, rue de la Chaudière. — Ernest Fiers, Grand Plaisir. — Pierre Delanghe, rue de Lille.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES DU 18 JANVIER.
— Du 19. — Jean Lambert, 3 mois, rue du Tilleul. — Amédée Clus, 76 ans 4 mois, veuve de Jean-Baptiste Clus, rue de la Chapelle.

MARIAGES DU 18 JANVIER.
— Louis Saingier, 39 ans, tonnelier et Angélique Hailfiez, 33 ans, sans profession. — Maurice Caubez, 23 ans, sans profession et Maria Laurent, 21 ans, sans profession.

LETRES BREVETÉES ET DÉCÈS.
— M. L'abbé André Buisson, a été nommé dans les lettres brevétées de la Cour de Cassation, le 15 janvier, à la Cour de la Couronne, au tribunal de première instance.

CONVOI FUNÉRAIRES ET OBÈS.
Les amis et connaissances de la famille VANACKÈRE-BERNARD, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Adélie-Pauline BERNAERT, décédée à Roubaix, le 19 janvier 1879, à l'âge de 31 ans et 6 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi funèbre qui aura lieu le mardi 21 janvier 1879, à 9 heures 1/2, en l'église du Saint-Sépulchre. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille, (maison Goussier).

Les amis et connaissances de la famille VALCKE-RAEPSAET, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Madame-Éléonore PAULINE VALCKE, décédée à Roubaix, le 19 janvier 1879, à l'âge de 28 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi funèbre qui aura lieu le mardi 21 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Fontenoix, 90.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Etienne, à Roubaix, le mercredi 22 janvier 1879 à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Elisabeth TOLLIER, épouse de Monsieur Victor STACIUS, accédée à Roubaix, le 8 décembre 1878, dans sa 85^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 21 janvier 1879, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Elisabeth M. Hildebrand, épouse de Monsieur H. DERRAUX, décédée à Roubaix, le 18 décembre 1878, dans sa quarante-et-unième année. Le Mercredi 22 janvier, les Dames de la Confrérie de Saint-Vincent-de-Paul feront célébrer un orate dans la même église, à 8 heures. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Etienne, à Roubaix, le mardi 21 janvier 1879, à 9 heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Charles-Constant FOURLINNIE, décédé à Roubaix le 21 novembre 1867, dans sa trente-septième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les familles WACHEL BAUDUIN et DE COTTIGNIE font célébrer un obit solennel anniversaire le mardi 21 janvier 1879, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix, pour le repos de l'âme de Dame Ursule TORCK, épouse de Monsieur Augustin WACHEL, décédée à Bruxelles, le 21 janvier 1878, à l'âge de 61 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église St-Séverin, de Nationale, à Lille, le mardi 21 janvier 1879, à 11 heures du matin, pour le repos de l'âme de Madame Florine-Thérèse RIBAUCOURT, épouse de

Monsieur FLORIN-RIBAUCOURT, décédée à Lille, le 7 janvier 1879, à l'âge de soixante-trois ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu. 17804

Belgique
— Un accident est arrivé au charbonnage de l'Escaux. Mardi, vers midi, le nommé Pierre-Joseph Née, âgé de 54 ans, charbonnier, domicilié à Wasmes, travaillant au puits n° 7, a été tué par une pierre qui s'est détachée du toit de la voûte et lui a écrasé la tête. Il laissait une veuve et 7 enfants. La mort a été instantanée.

— Dans la nuit de vendredi à samedi un accident de chemin de fer dont les suites pouvaient être terribles est arrivé près de la station de Welkenraedt, à la bifurcation de la ligne de Bleyberg. L'express parti de Verriers le 2 h. 15 du matin a fait la rencontre d'un train de marchandises qui le précédait et tous les efforts des machinistes n'ont pu éviter une collision terrible.

Les employés du dernier fourgon, entendant le sifflet d'alarme de l'express, sautèrent sur la voie; un instant après, cette voiture était brisée en mille morceaux par le locomotif ainsi que quelques autres wagons qui la précédaient.

Il n'y a eu heureusement que des dégâts matériels.

Par suite de cet accident il y a eu interruption des communications pendant le reste de la nuit.

Elles ont été reprises vers huit heures du matin par l'autre voie.

AVIS AUX SOCIÉTÉS
Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et règlements à la maison Alfred Rebour, (rue Neuve, 47), ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

Faits Divers
— Le Phare de la Loire signale un nouvel exemple de l'intelligence et du dévouement chez le chien.

Dans la commune de Chêne-hutte (Loire-Inférieure), le cours d'eau de la Fontaine-d'Enfer qui fait tourner deux ou trois moulins à farine, la semaine dernière, inonda l'habitation d'un meunier. C'est une chienne qui a préservé l'habitation en donnant l'éveil.

La pauvre bête avait ses petits dans sa niche sous un haubert. Voyant venir l'eau et craignant pour sa progéniture, elle se mit à hurler d'une manière si lamentable que son maître se leva. Il put constater le danger qui le menaçait et prendre des mesures pour s'en préserver lui-même ainsi que la mère et ses petits. Cette mère dévouée n'avait pas attendu l'arrivée de son maître pour travailler au sauvetage. Elle avait en le soin d'emporter un à un ses petits hors de sa niche pour les déposer sur des bûches au-dessus du niveau de l'eau qui montait.

— Un jeune homme de dix-neuf ans et une jeune fille de vingt et un ans, étaient venus le 10 courant, dit l'*Indépendant de Seine-et-Marne*, s'installer à Laguy, dans l'hôtel de M. Schneider. Ces jeunes gens, qui avaient une vie tranquille, n'étant pas descendus depuis, M. Schneider frappa à la porte de leur chambre; une faible voix répondit de l'intérieur. Une heure plus tard les jeunes gens ne descendant pas encore, le maître d'hôtel frappa de nouveau; cette fois pas de réponse; il frappa à plusieurs reprises et personne ne bougea dans l'intérieur de la chambre.

Justement alarmé de ce silence, M. Schneider se rendit chez le commissaire, qui procéda à l'ouverture de la porte. Un triste spectacle se présente: à chaque côté de la fenêtre était pendu un des jeunes gens, ne donnant aucun signe de vie.

Une lettre, trouvée sur une table, adressée à M. Corroy, rentier à Paris, père de la jeune fille, fut immédiatement portée à son adresse.

Cette lettre, écrite par la jeune fille, annonçait à ses parents sa résolution de se suicider avec son amant.

Mlle Marthe Corroy, âgée de vingt et un ans, était employée dans un magasin à Paris. Dans le même magasin se trouvait M. Aragon, âgé de 19 ans, né dans le département de l'Ariège. Les jeunes gens s'aimaient; ils demandèrent à M. Corroy l'autorisation de se marier. Le père de la jeune fille refusa son consentement, prétextant la jeunesse d'Aragon. Désespérés, les jeunes gens étaient venus à Laguy pour exécuter leur funeste résolution.

Leurs corps ont été transportés à Paris et recués à leur famille.

— Y eut-il assez de bruit, voilà de cela vingt ans, — à propos du petit Mortara?

de prêcher à Poitiers, au milieu d'une grande affluence de fidèles et de curieux.

— Le *Pas-de-Calais* raconte le suicide de M. E., capitaine adjudant-major au 33^e régiment d'infanterie.

C'est à une heure de l'après-midi que M. E. a accompli son funeste projet. Il s'est tiré un coup de revolver dans la bouche. Quand, au bruit de la détonation, on se précipita dans l'appartement qu'il occupait, rue Saint-Aubert, on le trouva baignant dans son sang. Il avait cessé de vivre.

Le *Pas-de-Calais* croit qu'il faut attribuer la funeste résolution de M. E. à son état mental.

— Il y a eu encore, cette semaine, dit le *Bon Sens*, de nouvelles arrestations à une armée, dans les cantons de Sigean et de Durban.

Samedi, un marchand de porcs-aux, porteur d'une somme de 2,000 fr., a été assailli, dans la commune de Portel, par trois Espagnols.

Le marchand de porcs, qui est un gaillard solide, a répondu à cette attaque par de vigoureux coups de bâton, et par une manœuvre habile et étonnante, a jeté à terre deux de ses agresseurs et mis l'autre en fuite.

Méthode américaine de chauffage pour tramways. — On vient d'expérimenter en Amérique une nouvelle manière de chauffer les tramways, et qui pourrait être adoptée avec avantage par les compagnies de ce pays. On a fait de côté de la voiture se trouve un réservoir, ayant 3 pieds de long sur 16 pouces de diamètre, recouvert d'une composition non-conductrice, auxquels s'attache un tuyau faisant le tour de la voiture. A chaque départ ces deux réservoirs, sont remplis d'eau à une hauteur de 2 pouces, et ensuite on y fait entrer de force de la vapeur jusqu'à ce que l'on ait atteint une pression d'environ 40 livres. Dans les tuyaux se trouve un système de soupapes qui répartissent la vapeur également; et la chaleur produite, est, dit-on, suffisante pour chauffer le tramway pendant tout le parcours, environ huit milles, les réservoirs étant recouverts de coussins, les banquettes placées au-dessus ne sont pas plus chaudes que les autres parties de la voiture; et, paraît-il, la dépense quotidienne ne s'élèverait qu'à la modeste somme de 10 centimes.

— On écrit de Vitry-le-Français, 17 janvier.

«Hier on a retrouvé dans le canal de la Marne, au Rhin, non loin des remparts de notre ville, le cadavre du dragon Bourdon, du dépôt du 7^e régiment en garnison ici. Sa bouche était fermée au moyen d'un mouchoir noué derrière la tête; de plus, sur le cou existaient des traces de strangulation.

«Le résultat de l'enquête immédiatement ouverte, qu'on sortit de sa caserne, Bourdon était porteur de sa montre et d'une somme d'environ 400 fr. On n'a retrouvé sur lui que son porte-monnaie entièrement vide. Les soupçons se sont immédiatement portés sur un dragon du nom de Quarré, qui avait passé une des nuits précédentes en compagnie de la victime et de deux femmes de mauvaise vie. Le mouchoir trouvé autour de la tête de Bourdon ayant été reconnu appartenir à l'une de ces dernières, ces deux femmes ainsi que Quarré, ont été mis à la disposition de M. le procureur de la République.»

— Les journaux italiens nous apprenent que deux nouveaux calavres ont été incinérés ces jours-ci à Milan. Ces deux créations ont parfaitement réussi.

— Le *Figaro* est assigné pour le sept février prochain, devant la 9^e chambre, à la requête des héritiers du prince Léon d'Arménie, prince de Korzo, prince de Lusignan, aujourd'hui décédé. — et ce, pour avoir le 1^{er} septembre 1876, publié une information que les requérants trouvent diffamatoire.

— Une vaste tentative d'acclimatation est faite en ce moment en Hollande.

Deux mille saumons de Californie ont été lâchés dans la Meuse, à Biorik.

— On se propose d'y lâcher cette semaine, encore vingt mille autres petits saumons.

Dr. Moesta est arrivé à la conclusion qu'il existait autrefois un forêt de chênes à cet endroit de la vallée de Fueda, à une profondeur d'environ 1 à 3 mètres. Les souches furent continuées dans le lit du Fueda, et l'on ramena à la surface plusieurs de ces arbres. Il a été calculé qu'au moins 200 ou 300 de ces arbres, ont été enterrés dans le lit de la rivière, entre Hersfeld et Melsung (environ 480 kilom.) ce qui fait supposer qu'une quantité dix fois aussi grande que celle découverte, doit se trouver sous les collines environnantes. Les arbres découverts sont en bon état de conservation; quoique devenus noirs par l'action de l'eau filtrant dans la terre pendant une si longue période. Comme le bois en est devenu serré et dur, il peut être d'un bon emploi pour travaux d'ornementation dans l'horticulture. Quelques-uns de ces arbres sont d'un diamètre considérable; entre autres un qui vient d'être extrait d'un terrain sablonneux, près du village de Baumback, envoyé depuis au Musée Géologique de Berlin, et qui mesurait 19 mètres de long, sur 1 mètre 55 centimètres de diamètre au pied et environ 95 centim. à la cime représentant une masse solide de 190 mètres cube. Des spécimens encore plus grands ont été trouvés depuis; et, paraît-il, que les meubles, etc., du Musée de Marburg seront faits entièrement avec le bois de cette forêt enseveli depuis une si longue période. Il se présente maintenant une question importante à résoudre, ces chênes appartenant-ils à une espèce existant encore ou bien, à une qui a disparu?

LE KINOPANSIGRAPH. — M. J. Gratiaux, de Moscou, a exposé dans la section russe à l'exposition universelle de Paris, plusieurs instruments très-curieux, destinés à être adaptés aux trains, qu'ils enregistrent tous leurs mouvements par eux-mêmes. Cet appareil enregistre sur un diagramme à l'aide d'un crayon, mis en mouvement par l'essieu des wagons, non-seulement la distance totale parcourue par le train, mais aussi le nombre de kilomètres faits à l'heure, le temps d'arrivée et de départ, à chaque station, le temps d'arrêt, ainsi que les poteaux kilométriques, les noms des stations, et en dernier lieu, les différentes manœuvres exécutées par le train en dedans et en dehors d'une gare.

Revue financière hebdomadaire du 19 janvier 1879

(Correspondance de la Banque nationale, cap. 4,000,000. Proprié du journal la Bourse, 11, rue Lepelletier, Paris.)

La semaine qui vient de s'écouler donne des différences en baisse sur les cours de la plupart des valeurs de la cote.

Les rentes françaises ont été les plus éprouvées, cependant le mouvement de réaction n'a rien qui puisse alarmer le porteur de titres. Ce n'est pas, en effet, la situation financière qui est cause de cette faiblesse, mais bien un incident de la politique intérieure.

Comme toujours, à la Bourse, quand on parle d'une crise ministérielle, la spéculation commence par vendre et on attend la solution sur des cours inférieurs; puis la reprise est d'autant plus vive.

Il y a lieu de s'attendre, dans les circonstances présentes, à voir le mouvement suivre la même marche et nous pensons qu'il pourra même être assez rapide, car la liquidation approche et l'influence des capitaux qui sont rentrés à la Bourse se fera certainement sentir.

Le marché d'ailleurs a fait très-bonne contenance, et le lendemain de la lecture de la déclaration du ministre, quelle que soit l'éventualité que cette déclaration nous réserve, les rentes n'ont baissé que de 20 centimes environ.

Le 3 0/0 est à 76.40; l'amortissable à 79.20, le 5 0/0 à 112.22. L'arbitrage entre les deux fonds 3 0/0, fait entrer en bénéfice de plus de 2 francs dans un délai assez court.

La Banque nationale facilite l'échange du 3 0/0 ancien contre du 3 0/0 amortissable, en favorisant pour ses clients, sans courtage ni commission.

La somme à verser est indiquée, par les cours moyens des deux fonds d'arbitrage, à la déclaration du ministre, ainsi il n'y a qu'à verser 2 fr. 80 actuellement pour chaque 3 francs de rente cédant.

Il y a peu d'opérations qui, avec un débours de 14 fr. pour une obligation d'amortissable rapportant 15 fr. donne la chance presque certaine d'un bénéfice de 19 fr. et est plus de 71 0/0 du capital nécessaire par l'arbitrage.

Nous engageons nos lecteurs à profiter des cours actuels qui ne sauraient longtemps subsister à la cote.

Les capitaux sont en quête de bons placements et nous voyons encore auvent d'être regagnés héritier et constituer des disponibilités improductives.

Le 3 0/0 amortissable est débouché qui s'offre aujourd'hui; mais le plan des grands travaux publics du gouvernement, donnera certainement l'occasion au public de trouver des placements avantageux.